

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25164

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

AUDIT ET CONSEIL EN RÉDUCTION DES COÛTS MISSION D'ACCOMPAGNEMENT / ANALYSE DE LA TAXE FONCIÈRE *****

Considérant l'intérêt de mener une analyse de la taxe foncière acquittée sur le patrimoine communal,

Après consultation de plusieurs cabinets conseils spécialisés dans l'accompagnement des collectivités en matière de fiscalité directe locale,

Décide de confier au cabinet SARL OPTANCE sis au 34 Rue Camille Pelletan (Levallois-Perret) une mission d'analyse de la taxe foncière aux conditions suivantes :

- Remise d'un rapport technique gratuit et informatif contenant des recommandations après analyse des données
- Accompagnement dans la mise en œuvre des recommandations jusqu'à perception effective des économies prévues par le rapport technique
- La période d'expertise couvre les 12 mois d'accomplissement de la mission et les années précédentes sur lesquelles il est possible d'identifier des économies
- La rémunération du cabinet sera calculée sur la base de 20 % H.T. des économies réalisées et plafonnée à 39.000 €H.T.

Carcassonne, le 28 octobre 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251028-27517-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2025
Publication : 04/11/2025